



Compte rendu de la réunion publique du 3 décembre 2012

Le but de la réunion est de présenter au public l'avancement du projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le diagnostic du territoire, ainsi que les premières grandes orientations envisagées pour la commune de Schweighouse.

Le diagnostic du territoire a analysé le contexte dans lequel le projet va s'inscrire et aussi les besoins identifiés pour la commune dans de nombreux domaines :

- analyse de la démographie, des besoins répertoriés en matière de logements,
- analyse du besoin en foncier pour préserver des surfaces naturelles, agricoles et amélioration des continuités écologiques, de la biodiversité du territoire,
- analyse des modes de déplacements, du développement économique.

Les premières grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durable (**PADD**) du PLUi :

- nécessité de réduire les zones d'extension prévues au POS actuel pour penser le développement de la commune autrement, en préservant l'environnement et les ressources foncières sur le long terme,
- développement d'un urbanisme raisonné pour répondre aux besoins en logements pour tous, à travers une densification qualitative de l'espace, favorisant les formes d'habitat à taille « humaine »,
- gestion des risques (plan de prévention des risques d'inondation, coulées d'eaux boueuses).

Après la présentation, les interventions du public ont porté sur :

- Secteur du Haslen :

Plusieurs personnes demandent des précisions sur l'urbanisation future de ce secteur. Mr le Maire précise que le secteur du Haslen ne sera pas ouvert d'un seul tenant et ne sera pas urbanisé de fond en comble (maintien d'espaces verts...). Par ailleurs, le secteur Haslen était déjà affiché dans le POS. Il ne constitue pas une nouveauté. L'association écologiste (société alsacienne d'entomologie) s'interroge sur le choix d'urbanisation de ce secteur par rapport à des zones forestières inscrites au POS. Mr De Bonn précise que dès le lancement du PLUi, la commune a affiché sa volonté de préserver la forêt.

- Secteur Waedel :

Il est demandé à la commune pourquoi le site prévu pour l'implantation des services de gendarmerie n'est plus concerné par un projet de développement. Mr le Maire

précise qu'il s'agit d'une volonté communale : le projet de gendarmerie étant abandonné, la commune ne souhaite pas urbaniser le secteur pour des raisons financières (le coût des réseaux, des accès, des aménagements nécessaires est exorbitant), environnementales, parce que sa localisation est éloignée et que la taille du projet en fait une petite enclave urbaine, déconnectée du reste du village.

- Logements aidés:

Les futurs projets de développement doivent prévoir une part de ce type de logements, sous peine d'être bloqués et de ne pouvoir se réaliser. La commune est concernée par les obligations de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, qui impose un minimum de 20 % de logements aidés pour les communes de plus de 3500 habitants et que la commune est redevable chaque année d'une « amende » pour non respect de ses obligations. Quelques personnes refusent de nouveaux logements dans leur quartier et nourrissent des craintes vis à vis des futurs habitants des logements aidés. A ces peurs, M. le Maire répond que la mixité fonctionne bien, en fait les problèmes viennent justement quand il n'y a pas la mixité. En effet, pour un développement harmonieux de la commune, il faut offrir des logements pour tous les habitants, il faut donc permettre aussi aux personnes aux revenus modestes et moyens (**60% des ménages sont concernés !**) à se loger (jeunes, personnes âgées, familles monoparentales...). Enfin, Mr le Maire précise que la commune fait partie de la commission d'attribution de ces logements.

- Secteur du Krautgarten :

Mr le Maire précise que le seul projet à court terme concerne le secteur Krautgarten L'aménagement de ce secteur a été pensé pour allier densité (conformément au SCoT et à la loi Grenelle 2) et maintien d'espaces verts, d'espaces de vie. Le projet sera avant tout qualitatif, bien intégré dans le paysage naturel et urbain, répondant également aux besoins en logements pour les personnes âgées. Un des habitants précise qu'il a des parents âgés pouvant aspirer à des logements prévus dans le secteur mais que son urbanisation pose la question des déplacements pour les personnes âgées.

Pour un parent d'élèves, les petits logements, ne permettent pas d'apporter des enfants pour maintenir ou alimenter les classes dans les écoles. La réponse pour atteindre les 2 objectifs est dans la diversité de l'offre en logement : programmer des petits logements, mais aussi des maisons pour accueillir des familles avec enfants.

- Déplacements :

En terme de diagnostic, la circulation automobile est perçue comme le problème numéro 1. Les projets de contournement sont à nouveau évoqués, mais ces solutions ne sont plus réalistes aujourd'hui : les tracés d'autrefois sont partiellement urbanisés, consommeraient trop de fonciers naturels et ne sont plus finançables.

Les réponses à trouver sont dans les moyens de déplacement alternatifs : développer les déplacements cyclistes et piétons pour réduire les déplacements courts en automobile, les transports en commun.

Mais des difficultés liées aux déplacements en bus sont à résoudre : des temps de trajet sont trop importants entre Haguenau et Schweighouse, rendant le réseau Ritmo peu attractif. De plus, certains arrêts sont sous-utilisés. Des réflexions émergent concernant les solutions envisagées, avec par exemple la mise en place d'une navette interne communale. Cette solution semble peu adaptée aux problèmes énoncés et se place en concurrence avec les modes de déplacements doux. Une autre solution envisagée concerne la modification des lignes, permettant de relier plus rapidement Haguenau (un trajet dans le bas du village et un dans le haut).

D'une manière générale, les élus travaillent à une amélioration de l'attractivité du réseau.

M. le Maire informe que les lignes ferrées font l'objet d'amélioration : la ligne Niederbronn- Schweighouse-Haguenu fait l'objet d'une rénovation. L'augmentation du cadencement devrait augmenter l'attractivité de ce moyen de transport. Il est précisé que la desserte en train est gérée par la région Alsace et assurée par les TER.

- Gestion des risques :

La gestion des coulées d'eaux boueuses doit se faire sur tout le bassin versant et donc également être réalisée en amont (dans les communes d'Ohlungen, Uhlwiller-Niederaltorf, Dauendorf, Huttendorf, Morschwiller...). Les problèmes de constructions localisées en zone inondable ont également été évoqués.

- Procédure :

Les participants souhaitent avoir des informations sur l'avancement de la procédure et des différentes études. Le diagnostic complet et le projet de PADD vont être présentés aux services de l'Etat au courant de l'année 2013 et les élus travaillent actuellement à l'élaboration de l'avant-projet de zonage découlant des orientations du PADD. Le diagnostic sera consultable sur le site internet de la commune vers la fin de l'année. A une demande des associations naturalistes de fournir des études plus détaillées, il est répondu que des éléments complémentaires du diagnostic notamment sur l'environnement seront complétés avant 2014.

-Concertation :

Un développement des modes de concertation est proposé, avec par exemple la création de commission de débat sur le projet Haslen. Il est également prévu que le diagnostic soit diffusé sur le site internet de la commune.